

Arrêté n°482/2024/DAJ modifiant l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges

Le Président de l'Université de Limoges

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges adoptés par le Conseil d'administration le 3 mai 2019, et notamment son article 10.5 ;

Vu la délibération n°016/2021/CAB, en date du 14 janvier 2021, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu la délibération n°231/2023/CAB, en date du 31 mars 2023, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges ;

Vu le courrier en date du 12 septembre 2024 portant désignation du représentant par la Rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine.

Article 1 - Désignation d'un représentant par le recteur de région académique

Conformément aux textes en vigueur, le comité électoral consultatif de l'Université de Limoges comprend un représentant titulaire et un suppléant nommés par la Rectrice de région académique Nouvelle Aquitaine, comme suit ;

Stéphanie RENSON	Représentante titulaire désignée par la Rectrice de région académique Nouvelle Aquitaine
Mathilde BEDOURA	Représentante suppléante désignée par la Rectrice de région académique Nouvelle Aquitaine

Pour rappel, le comité électoral consultatif est présidé par le Président de l'Université de Limoges ou son représentant conformément aux statuts de l'Université. Par ailleurs, les autres membres du comité électoral consultatif ont été désignés préalablement par les organes ou les autorités compétentes. Le comité électoral consultatif est donc composé comme suit :

Président du Comité électoral consultatif	
Elu Président de l'Université, ou son représentant	Isabelle KLOCK-FONTANILLE
Représentants des personnels et des usagers, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'Université de Limoges	
Elu CA enseignant-chercheur	Laetitia LEPETIT
Elu CA enseignant-chercheur	Séverine NADAUD
Elu CA BIATSS	Cherifa TLEMSANI
Elu CA BIATSS	Catherine MORFIS
Elu CA usager	Maxime RODRIGUES
Elu CA usager	Sophie MARTINOLLE
Représentant désigné par le Recteur de région académique	
Nommé	Stéphanie RENSON
Personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections, désignés par le Président de l'Université	
Nommé	Julia FAURY
Nommé	Frédérique LUNEAU

Lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats participent au comité électoral consultatif.

Article 2 - Validité

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectorale.



Article 3 - Exécution

Le Directeur des Ressources Humaines de l'Université de Limoges est chargé de son exécution.

Fait à Limoges

Mac

Université,
MONTANILLE



